Liberté . Egalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU GERS

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE
DE L'ETAT

Auch, le 29 août 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU SUR LE SYSTEME NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Le début de la campagne 2012 avait souligné un remplissage partiel des réserves en eau qui contribuent à la réalimentation des rivières du système Neste. Avec les fortes chaleurs de ces dernières semaines, les prélèvements se sont intensifiés et les réserves d'eau ont été fortement sollicitées.
Face à cette situation critique, la commission Neste qui s'est réunie le 27 août 2012 a décidé de prendre des mesures permettant de diminuer fortement les prélèvements afin de préserver un volume minimal d'eau permettant de garantir tous les usages dont l'eau potable et de pouvoir terminer l'irrigation dans des conditions satisfaisantes.

C'est dans ce cadre que le Préfet du Gers a pris un arrêté portant interdiction des prélèvements sur les rivières du système Neste applicable à compter du jeudi 30 août 2012 à 8 heures jusqu'au dimanche 2 septembre 2012 à 8 heures. La reprise des prélèvements sera progressive avec l'organisation de tours d'eau par secteur. Des arrêtés similaires ont également été pris dans les autres départements concernés par les axes du système Neste (Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne et Lot-et-Garonne).

Les arrêtés et leurs annexes peuvent être consultés sur le site de la Direction Départementale des Territoires du Gers : www.gers.developpement-durable.gouv.fr (rubrique « Domaines d'activité / Gestion de l'eau » ou directement accessible via le portail du site) et dans les mairies concernées.

Contact Presse : Service départemental de la communication interministérielle de l'Etat
Portable : 06.34.31.26.98 - Courriel : pref-communication@gers.gouv.fr Tél. 05.62.61.43.68 Fax. 05.62.61.47.09